



Conseil du Cheval
Ile de France

Paris, le 21 octobre 2024

Madame / Monsieur le/la Député(e),

Le projet d'augmentation de la fiscalité sur les paris hippiques, un temps écarté par le Gouvernement, a été réintroduit ce 17 octobre par l'amendement au PLFSS n°AS894. Cette disposition est un copié-collé du texte initialement prévu au sein du PLFSS par le gouvernement et par le cabinet du Premier ministre - dont le soutien au monde agricole et à la ruralité a pourtant été affiché comme une priorité, et qui a finalement été retiré.

Cette initiative du Gouvernement, soutenue aujourd'hui par quelques parlementaires, est totalement irresponsable : une telle décision serait mortifère pour un très grand nombre d'acteurs du monde du cheval, financés directement et indirectement par le pari hippique.

Initiée sans concertation et sans prise en compte de la réalité du pari hippique, cette hausse de la fiscalité est incompréhensible et totalement inacceptable pour l'ensemble des acteurs de notre filière agricole.

Elle est incompréhensible, car à la différence des autres secteurs des jeux d'argent, le pari hippique a pour vocation exclusive à faire vivre notre filière, en redistribuant chaque année 600 M€ à nos agriculteurs.

La filière des courses hippiques ne peut être traitée à l'égal des autres secteurs et une harmonisation des taux de fiscalité applicables au pari hippique avec les taux en vigueur pour les jeux de loterie et de casinos reviendrait à remettre en cause fondamentalement les missions de service public que la loi confie aux Sociétés mères, d'amélioration de l'espèce équine, de formation, de promotion de l'élevage et de développement rural.

C'est au titre de ces missions que notre filière bénéficie d'une fiscalité spécifique, remettre en cause ce principe contrevient à l'essence même de notre organisation.

Ce projet est enfin inacceptable, car il viendrait directement mettre en risque la survie des exploitations de nos acteurs agricoles, dans les conditions économiques actuelles déjà difficiles de la filière cheval et du monde agricole.

Depuis plusieurs années, notre modèle économique est fragilisé par une baisse des enjeux et une diminution du nombre de joueurs, qui a été divisé par deux en 10 ans. La hausse de la fiscalité sur le pari hippique telle qu'envisagée par votre gouvernement aboutirait automatiquement à une baisse de plus de 13 % - près de 80 M€ - des revenus de nos éleveurs, nos entraîneurs et de tout le tissu économique qu'ils font vivre.

Elle mettrait directement en péril les hippodromes et centres d'entraînement régionaux, les points de vente du PMU, les fournisseurs de la filière dans les territoires, avec des milliers d'emplois menacés dans la ruralité.

C'est pourquoi nous vous demandons instamment de manifester votre opposition à cette mesure en écrivant dès maintenant au Premier ministre, puis en la rejetant lorsqu'elle sera examinée par l'Assemblée nationale : elle est un non-sens fiscal, économique et social.

Adresse : 56 rue des Renaudes-75017 PARIS

Association déclarée à la Sous-Préfecture de Boulogne-Billancourt le 7 mai 2002 sous le n° 47013956

SIRET : 442 695 441 00018 - APE : 913E

Téléphone : 01 47 66 34 52 - Télécopie : 01 42 67 08 51 - Messagerie internet : conseilduchevalidf@gmail.com



Conseil du Cheval
Île de France

Nous restons à votre entière disposition pour toute précision et vous remercions par avance de votre indispensable soutien.

Nous vous prions de croire, Madame / Monsieur le Député, à l'assurance de notre considération distinguée.

François LUCAS
Président du Conseil du Cheval Île-de-France

0607569698
francoislucas14910@gmail.com